

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**QUATRIEME REUNION DES PARTIES AU DEUXIEME PROTOCOLE RELATIF A
LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1954 POUR LA PROTECTION DES BIENS
CULTURELS EN CAS DE CONFLIT ARME**

**(UNESCO, le 12 décembre 2011, de 15h à 18h
et le 13 décembre 2011, de 10h à 18h)**

SALLE XII

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election de quatre Vice-Présidents et d'un Rapporteur
5. Mise à jour de la mise en œuvre et du statut du Deuxième Protocole de la Convention
6. Rapport par le Président du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé sur la mise en œuvre du Deuxième Protocole
7. Election des six membres du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé
8. Approbation des amendements aux Principes directeurs pour l'application du Deuxième Protocole à la Convention de La Haye
9. Adoption des recommandations
10. Questions diverses
11. Clôture de la réunion

(English overleaf)